

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 15 septembre 2022 à Baudinard sur Verdon**

Membres du Bureau présents : **Bernard CLAP**, Trigance ; **Jacques ESPITALIER**, Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue ; **Romain COLIN**, Moustiers Ste Marie ; **Christophe BIANCHI**, DLVA ; **Jean-Charles BORGHINI**, Conseil régional ; **Antoine FAURE**, Aups ; **Arlette RUIZ**, St Julien le Montagnier ; **Paul CORBIER**, St Julien du Verdon ; **Jean-Marie PAUTRAT**, Allons ; **Michèle BIZOT-GASTALDI**, La Palud sur Verdon

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022 à St André les Alpes**

**2. Avis du Parc du Verdon sur le projet de carte communale de Brenon**

Actée en 2008 par l'adhésion volontaire des 46 communes, la charte du Parc naturel régional du Verdon a été l'occasion de partager avec l'ensemble des acteurs les ambitions pour le territoire. La charte est opposable aux collectivités et à l'État qui l'ont approuvée et se sont par là même engagés à en appliquer les dispositions, dans leurs domaines de compétences respectifs. L'atteinte des objectifs de la charte constitue par ailleurs l'une des conditions du renouvellement du label Parc naturel régional en 2024.

L'enjeu des documents d'urbanisme est considérable, puisque la commune doit pouvoir assurer son développement, en particulier répondre aux besoins de logements de ses habitants, dans le respect de ses paysages et de ses patrimoines, qui constituent la ressource principale du Verdon et la raison de son attractivité touristique.

L'élaboration des documents d'urbanisme est donc une occasion de mettre en œuvre la charte ainsi qu'une opportunité de travailler aux côtés des acteurs locaux. En tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration de ces documents, le Parc du Verdon est par ailleurs consulté pour émettre un avis.

Le conseil municipal de Brenon a prescrit l'élaboration de sa carte communale en 2017 pour remplacer son plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque en mars 2017.

En tant que personne publique associée à l'élaboration de la carte communale, le Parc du Verdon doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de carte communale avec la Charte du Parc.

*A l'issue d'une présentation du projet de carte communale et d'échanges, les membres du Bureau soulignent l'effort de limitation des zones de développement aux secteurs proches du village et du hameau des Henry. Ils émettent, à l'unanimité, un avis favorable assorti d'une réserve sur le projet de carte communale de Brenon, concernant la non prise en compte de la trame verte et bleue définie par le Parc du Verdon*

**3. Candidature de la commune de Aups au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la sensibilisation aux enjeux de la pollution lumineuse**

Dans le cadre du dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la sensibilisation aux enjeux de la pollution lumineuse, la commune d'Aups a candidaté pour demander un soutien à la réalisation d'un audit de son parc d'éclairage public.

Les membres du Bureau (M. Antoine FAURE, Maire d'Aups, ne prenant pas part au vote) valident la candidature de la commune de Aups, pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant le diagnostic d'éclairage public dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020.

**4. Conventions pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d'édifices bâtis**

Les membres du Bureau valident les nouveaux forfaits tarifaires d'intervention du Parc pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d'édifices bâtis, applicables à compter de l'exercice 2023, ci-dessous

Mode d'intervention	Contenu de la prestation	Durée	Coût
Conseils Définition du projet	Conseils techniques, démarches à suivre, pistes financières ; remise d'une note d'opportunité		Non payant
<b>RESTAURATION</b>			
AMO	Montage du projet de restauration : dossier de financement, travaux d'entretien sans nécessité de maîtrise d'œuvre...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 1 500 €
MOE interne Chantier participatif	Conduite du chantier participatif (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 1 500 €
MOE interne Chantier artisan	Conduite du chantier artisan (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	1 000 € 2 000 € 3 000 €
En MOE interne seulement	Assurance conception et suivi des travaux pour les chantiers en maîtrise d'œuvre interne (chantiers participatif et artisan)	Forfait	0,6% du coût des travaux

<b>MOE externe</b>	Suivi de l'opération en phase chantier artisan : suivi administratif, participation et organisation de réunions de chantiers, aide à la consultation et suivi de la maîtrise d'œuvre...		500 €
<b>VALORISATION</b>			
<b>AMO</b> Projet de valorisation	Suivi administratif, participation et organisation de réunions de travail, réalisation en interne ou prestation extérieure selon l'ampleur du projet...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 2 000 €
<b>AMO</b> Projet de restauration	Rédaction et conception d'un panneau, organisation de conférence, spectacle...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours	500 € 1 000 €

#### 5. Calendrier des événements du Parc - Septembre à novembre 2022

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et ou auquel il participe pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

#### 6. Renouvellement de la convention inter-parcs pour le projet de base de données documentaire mutualisée

Les membres du Bureau valident la convention définissant les modalités de partenariat et la répartition des coûts pour le développement de la base de données documentaire du Parc du Verdon vers un outil inter-parcs pour cette seconde année, avec le PNR des Préalpes d'Azur.

#### 7. Prise en charge des frais d'intervenant pour le projet « Archéo'Verdon »

Les membres du Bureau approuvent le remboursement à Mme Véronique Blanc Bijon, chercheuse spécialiste des mosaïques, de ses frais de déplacement à l'occasion de son intervention (à titre gratuit) dans le cadre du projet Archéo'Verdon.

#### 8. Vente du livret pédagogique sur le sentier découverte du Domaine de Valx

En accompagnement du sentier de découverte du domaine de Valx en cours de réalisation, un livret pédagogique a été conçu pour accompagner les futurs visiteurs de ce sentier. Les membres du Bureau décident de vendre ce livret au tarif de 2 € TTC l'unité ou 15 € le lot de 10 unités.

#### 9. Convention de partenariat pour le renouvellement d'une mission inter-parcs pour le développement de la marque valeurs parc sur les produits agricoles

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention entre les 9 parcs de la région inter-parcs relative au recrutement d'un chargé de mission dédié à la stratégie marque Valeurs Parc des produits agricoles, pour la période 2022-2023 et pour un montant maximum de 5 500 € par Parc.

#### 10. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau valident les opérations suivantes et leur plan de financement :

- Contrat territoire lecture – année 2

**Coût total TTC : 18 750 € / DRAC – Préfecture de Région (80 %) 15 000 € / Autofinancement (20 %) : 3 750 €**

- REGAIN - Qualité agroécologique des sols

**Coût total TTC : 150 220,84 € / ADEME (70 %) : 105 154,59 € / REGION (10 %) 15 022,08 € / Autofinancement (20 %) Partagé entre les partenaires 30 044,17 €**

- Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) pour le territoire du Parc sur la période 2023-2027

**Coût total : 57 150 € / Etat (DRAAF) : 57 150 €**

- Finalisation de la Charte :

**Coût total : 18 000 € / Région : 14 400 € / Autofinancement : 3 600 €**

#### 11. Désignation d'un représentant du Parc du Verdon à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance

Les membres du Bureau désignent le Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon pour siéger au sein de la CLE du SAGE Durance.

#### 12. Validation de l'annexe 2022 de la convention cadre de partenariat entre EDF et le Parc du Verdon

Point ajourné

#### 13. Convention d'adhésion au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives

Les membres du Bureau approuvent la poursuite de l'adhésion du Parc du Verdon à ce service du CDG 04 et la signature de la convention correspondante. Le tarif par journée d'intervention s'élève à 340 € pour l'intervention d'un archiviste pour 2022.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 27 septembre 2022

**Le Président,  
Bernard CLAP**

